



Bayonne le 9 novembre 1967

Monsieur,

Sachant tout l'intérêt que vous avez porté en son temps à l'affaire Christiane Etchalus, nous nous faisons un devoir de vous communiquer ces précisions en raison de la nouvelle arrestation dont elle vient d'être victime.

Souhaitant que vous tirerez de ce document le meilleur parti possible pour la défense de sa cause, et nous tenant à votre disposition pour toute précision qui pourrait vous être utile, je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments,

Pour le Mouvement ENBATA,  
le Secrétaire Général,  
Docteur Michel BURUCOA

Le 9 novembre 1967

Le Mouvement ENBATA communique :

Christiane ETCHALUS, membre du Comité Directeur du Mouvement Enbata, a été arrêtée, pour la seconde fois, le mardi 7 novembre à 18 h 30, sur le territoire de l'Etat espagnol, au Poste Frontière de Dancharinea.

Le Mouvement Enbata, dans le souci d'épargner à Christiane Etchalus une nouvelle épreuve, a cru devoir garder le silence, tant que son arrestation demeurerait au niveau des autorités policières frontalières. Depuis ce matin, Christiane Etchalus, transférée à Pampelune, menottes aux mains, vient d'être écrouée dans la Prison Provinciale de cette ville.

Le Mouvement Enbata estime de son devoir, de porter à la connaissance de l'opinion publique la relation exacte des faits.

Christiane Etchalus, libérée le 13 août 1966, après une détention de 18 mois à Pampelune, a repris ses activités normales de militante Enbata. Lors des élections législatives de mars 1967, elle était candidate de ce mouvement dans la circonscription de Mauléon. Parallèlement, elle reprenait sa vie universitaire à Pau, où elle passait avec succès un Certificat de Lettres. Elle résidait depuis le début de cette année à Espelette, village frontalier, au domicile de son frère, installé récemment en qualité de vétérinaire. Comme le pratique traditionnellement la population basque frontalière, Christiane Etchalus se rendait fréquemment dans les épiceries ( dites "ventas" ) situées en territoire espagnol, pour faire quelques emplettes.

Mardi dernier, 7 novembre, avec deux amies, mesdemoiselles **Erigitte Sartuc** et Michèle Sallaberry, et dans la voiture de cette dernière, se rendit vers 15 h 30 à Dancharinea, village frontalier en territoire espagnol. Elles passèrent normalement par le Pont International, après avoir été contrôlées par les autorités françaises et espagnoles. Libres de leur temps, elles flanèrent dans les "ventas" de l'endroit.

Vers 18 h 30, alors qu'elles sortaient d'une "venta", un Guardia Civil interpella personnellement Christiane Etchalus, l'appelant par son nom, intimant à ses deux compagnes l'ordre

de quitter les lieux. Depuis lors, Christiane Etchalus est entre les mains de la Police franquiste, sans qu'on puisse communiquer avec elle. Nos interventions auprès du Consulat d'Espagne de Bayonne font ressortir que le motif de l'incarcération de Christiane Etchalus serait son interdiction de séjour sur le territoire de l'Etat espagnol.

Nous tenons à rétablir la vérité: Christiane Etchalus n'a jamais reçu notification des autorités espagnoles frontalières ou de Pampelune, la frappant d'une interdiction de séjour quelconque. De plus, Christiane Etchalus était en possession d'un passeport valide qui avait été présenté maintes fois aux fonctionnaires frontaliers.

Laissons là tous ces prétextes. Christiane Etchalus est une fois de plus victime de ses opinions nationalistes basques et fédéralistes européennes. 30 ans après son avènement, le régime franquiste porte toujours autant de haine au Peuple Basque et à ses leaders politiques. Il oublie que, si, malheureusement, sa juridiction opprime 2 000 000 de basques dans les Provinces d'Euzkadi Sud, il ne devrait avoir aucun pouvoir sur les 200 000 basques d'Euzkadi Nord, citoyens de l'Etat Français. Christiane Etchalus est citoyenne d'un Etat démocratique qui doit avoir à l'honneur la défense de ses citoyens injustement frappés pour leurs opinions.

Le Président de la République Française, pour son honneur, est intervenu auprès des autorités boliviennes pour défendre les Droits de l'Homme bafoués en la personne de Régis Debray.

Pour le Mouvement ENBATA,  
le Secrétaire Général,  
Docteur Michel BURUCOA